

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1004

présenté par

Mme De Temmerman, M. Acquaviva, M. Molac, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. Simian, M. Nadot, Mme Frédérique Dumas, M. Lassalle, M. Pancher et M. Falorni

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 15, substituer au nombre :

« 23 »

le nombre :

« 21 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'une préconisation du Conseil d'Etat.